

Commune de **ROUILLON**

**SEANCE DU
2 juin 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

Date de la convocation
27 mai 2016

Date d'affichage de la délibération 6 juin 2016

L'an deux mil seize et le deux juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Gilles JOSSELIN.

Présents : PAULOIN Frédéric - VISINE Valérie- BOURDAIS Michel- HENRY Michel- FAURE Janine - GILARD Franck- VERDIER Pascale - DURFORT Philippe- GERMOND Valérie – FERRAND Marie Claude – PARIS Laurent - GUIMIER Claude – LEJARD Romain – MAREAU Philippe -THUAUDET Anne Sophie

Absents:

BARRON Frédérique ayant donné pouvoir à Marie Claude FERRAND
DUCANGE Julie ayant donné pouvoir à Valérie VISINE
GAUTIER Catherine ayant donné pouvoir à GERMOND Valérie

Madame Pascale VERDIER a été élue secrétaire de séance

Délibération N° 2016 06 DEL 01

1 Objet : Domaine de Vaujoubert réhabilitation de l'étage approbation du plan de financement

Par délibération en date du 11 mars 2016 le conseil municipal a approuvé la demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'étage de Vaujoubert dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local de l'Etat (Enveloppe des 500 M €).

On peut rappeler que le projet consiste à la réhabilitation aux normes thermiques du 1^{er} étage de ce bâtiment datant des années 60.

La commune ayant fait l'acquisition de ce domaine en 2001, a depuis réalisé de nombreux travaux de réhabilitation dont le dernier est en cours pour la réalisation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

L'étage concerné pour une surface utile de 630 M2 est aujourd'hui désaffecté et inexploitable de par sa vétusté au regard des contraintes thermiques et de son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cette opération permettrait de finaliser la rénovation thermique, la mise aux normes et l'accessibilité pour tous de ce bâtiment, dont l'usage polyvalent répond à la plupart des besoins des citoyens de la commune et du territoire ouest de la métropole.

En conséquence, le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières	
			Organismes	Montants
Travaux	459 000 €	550800 €	État Fonds de soutien à l'investissement	130 000 €
Honoraires	83 333 €	100 000€		
			Maître d'ouvrage	520 800 €
TOTAL	542 333€	650 800€		650 800 €

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver ce plan de financement prévisionnel

Adoptée à l'unanimité

2 Objet : Attributions subventions communales aux associations

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la délibération du 11 mars dernier pour l'attribution des subventions aux associations il faut apporter une modification pour une d'entre elle.

En effet, l'association du parchemin de jadis et demain étant remplacée par l'association Expo atelier il convient d'attribuer cette subvention à cette dernière pour un montant de 200 €.

En conséquence mes chers collègues je vous demande de bien vouloir approuver cette nouvelle disposition.

Adoptée à l'unanimité

3 Objet : Elargissement du territoire de Le Mans Métropole : Avis sur l'arrêté préfectoral portant extension du périmètre de Le Mans Métropole aux communes de Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé le Chétif, Saint Georges du Bois, Trangé

En application des propositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), l'arrêté préfectoral de projet de périmètre incluant les communes de Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé le Chétif, Saint Georges du Bois, Trangé a été notifié le 12 mai 2016 à la Commune de Rouillon et à l'ensemble des communes concernées.

Les organes délibérants disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer suite à cette notification.

A défaut de délibération dans ce délai, les avis sont réputés favorables.

L'approbation de cet arrêté permet aujourd'hui de valider formellement le processus d'extension du périmètre de Le Mans Métropole initié par l'adoption unanime du SDCI, et conforté par la démarche volontaire des communes concernées.

En conséquence mes Chers Collègues, je vous propose :

- de donner un avis favorable au projet de périmètre figurant dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente délibération, proposant l'adhésion au 1er janvier 2017 des communes de Chauffour Notre Dame, Fay, Pruillé le Chétif, Saint Georges du Bois, Trangé
- de m'autoriser à notifier cet avis à Madame La Préfète de la Sarthe,

Pour :18

Contre :

Abstention :1

Adoptée

4 Objet : Cession des parcelles espaces verts attenantes aux parcelles du Conseil départemental dans le lotissement des Coteaux du Sud

Afin de permettre l'accès à leurs parcelles le Conseil départemental nous a informé par courrier qu'il accepte notre proposition de vente des parcelles des espaces verts appartenant à la commune moyennant un prix forfaitaire de 500 €.

Les parcelles concernées sont les suivantes : AM 113, 96 et 52 pour une contenance de 470 m² au total.

Les frais se rapportant à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur.

En conséquence, je vous serais obligé, mes chers Collègues, si vous faites vôtre cette proposition, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter cette cession aux conditions susvisées et signer l'acte à intervenir ;

Adoptée à l'unanimité

5 Objet : Reconstitution de la gratuité des activités des temps d'activités périscolaires :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mai 2014 la commune de Rouillon a mis en place les nouveaux rythmes scolaires en organisant les temps d'activités périscolaires depuis la rentrée de septembre 2014. Les activités sont proposées à titre gratuit pour les familles depuis leur mise en place.

Le coût financier des TAP pour la collectivité est estimé à 27 000€ pour l'année scolaire 2015/2016 en considérant que 90 % de l'effectif scolaire y participe. Le

fonds d'amorçage de 50 € par enfant a permis de percevoir une subvention de l'Etat de 8 350 € portant le reste à charge pour la commune à 18 650 €.

Nous constatons une augmentation de la participation de la commune due au maintien de la qualité des activités et à la stabilité de l'aide de l'état.

Néanmoins et pour permettre à tous les enfants qui le souhaitent de participer à ces activités pour l'année scolaire 2016 2017, nous vous proposons d'en maintenir la gratuité pour les familles.

En conséquence mes chers collègues je vous demande de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adoptée à l'unanimité

6°Objet : Budget Communal Décision Modificative n°1 exercice 2016

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 1 de l'exercice 2016, je propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de dépenses et de recettes, chapitres et opérations, le tout figurant dans l'annexe jointe.

Ces prévisions nouvelles, qui s'élèvent :

en investissement à	289 391 €
et en fonctionnement à	Sans modifications

maintiennent l'équilibre du budget à savoir :

en investissement à :	2 854 366,85 €
et en fonctionnement à :	2 008 228,44 €

Adoptée à l'unanimité